

ARTEREMENT
de la
te-Maritime
NDISSEMENT
Rochefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de _____

ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19

11 Juillet 1952

L'an mil neuf cent _____, le _____ du mois
d' _____, le Conseil Municipal de _____ 11
s'est assis à l'heure ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. _____, en session _____
d'après convocation faites le 19 _____.
REUNION CHAMBRE

Etaient présents : MM. 4 Juillet 1952

Regaud, Voyssiére, Rouchede-
rour, Chaboulna, Prugaud, Melle Bilysky
Mme Bujard, Chazeaud, Couïl, Donzecq, Pafour,
Guillaud, Main, Pouget, Seugnet.

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

Sur la proposition de la Commission des Finances, le Conseil autorise M. le Maire à passer un avantage de 357.791 francs avec la St^e "La Dordognaise" pour travaux imprévus effectués au hangar d'avions que l'on construit sur le terrain de Royan-Médiac.

Montant initial : 266.000 francs
Crédit ch. XXXIV, art. 1 - reconstitution d'immeubles communaux.

APPROUVE

La Rochelle, le 7 Aout 1952

Pour le Préfet

Le Chef de Division Distingué

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Revern
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

en lieu au
z, établir à
ignation de
51 de la loi
S).

N'ont pas signé : MM. _____

à la suite
a empêchés
57 de la loi

VILLE DE ROYAN

RECONSTRUCTION D'UN HANGAR
A L'AERODROME DE ROYAN - MENTES

Adjudication du 4 avril 1952
Approuvée le 16 avril 1952

AV. HAUT A VACUUM D'ADJUDICATION

M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
11 juillet 1952

Ex : SOCIETE DORDOMAIS D'ENTREPRISES, Route de l'Eguille à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - Le montant du lot 1er (terrassement, maçonnerie, béton, dallages) des travaux de reconstruction d'un hangar à l'aérodrome ROYAN-MENTES est porté à la somme de un million trois cent soixante trois mille sept cent quatre vingt une francs, en raison de travaux supplémentaires énumérés à l'article 3 ci-après :

Soit : montant de l'adjudication	936.000 F. -
Précédent avantage	337.791 -
TOTAL	1.273.791 -

ARTICLE 2. - Ces travaux supplémentaires concessionnent

- a/ le remplacement de parpaings de 0,10 par des parpaings de 0,20
- b/ le supplément pour appuis correspondants,
- c/ le supplément pour linteaux
- d/ la surélévation des fondations pour corriger la dénivellation du terrain
- e/ le coffrage des fondations se trouvant au-dessous du sol naturel

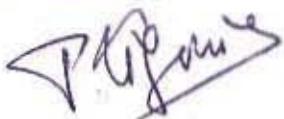
ARTICLE 3. - Le présent avantage est exempt des droits d'enregistrement en application de la loi du 25 octobre 1946, art. 69 sur les dommages de guerre.

ARTICLE 4. - Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avantage restent valables.

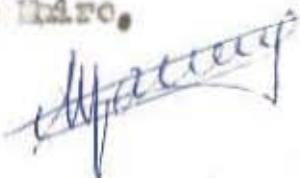
Pièces jointes : devis établi par M. ENGAY BATOUT, architecte

A ROYAN, le 24 juillet 1952

L'entrepreneur,



Le Maire,



ANNEXE

La Rochelle, le xx⁷ Aout 1952

P/ le Prefet

Le Chef de Division militaire

Signé à l'identique.

COPIE CONFORME

La Rochelle, le 12 Aout 1952

le Maire,



Chauvin

SOCIÉTÉ DORDOGNAISE D'ENTREPRISESSociété à Responsabilité Limitée
au Capital de 5.000.000 Frs.

Bâtiments - Travaux Publics - Béton Armé

Siège Social : Av. du Onze-Novembre

BRIVE

R. C. Brive N° 745 B 13-78 Boîte Postale N° 61

Agence de ROYAN (Ch^{me}-M^{me})

Route de l'Eguille

483

B. P. N° 28

COMMUNE DE ROYAN
Aérodrome de MEDISHangar d'AviationMessieurs LEGAY & PATOUT, Architectes

MAI 1952

DEVIS DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRESRemplacement des parpaings de 0.10 par des parpaings
de 0.20 :Surface 410m² à 700..... 287.000.00Supplément pour appuis dans parpaings de 0.20 au
lieu de 0.10 :

Longueur 20m. à 300..... 6.000.00

Supplément pour linteaux en B.A de 0.20 au lieu de
0.10 épr :Cube 0m²700 à 30.000..... 21.000.00Surélévation des fondations pour corriger la
dénivellation du terrain.

Béton de gravillon et ciment.

Rigoles : 35.00x0.30x0.35hr. = 3.675)

Dés : 5x1.80x1.60x0.35hr. = 5.040) 8.715 à 6.700..... 58.391.00

Coffrage pour la partie de fondation se trouvant
au-dessus du sol naturel.

2x35.00 = 70.00)

10x1.80 = 18.00) 88.00x0.35=30.80 à 500 f. le m..... 15.400.00

*Accordé à la date ci-dessous de
cette voie qu'il convient de faire au moyen de*

T O T A L... 387.791.00

1 JUIL 1952**VU LE MAIRE**
Mairie de Royan, le 24 Juil. 1952

Architecte G.P.L.G.
Villa "GYPSA"
49, Boul^{me} de Cordeuan, 49
ROYAN Télép. 121



APPROUVE

La Rochelle, le 22^e Aout 1952

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 12 Aout 1952

Le Maire,

